

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 8 octobre 2020.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

| | | |
|----------------------|---------------------------|----------------------|
| M. Daniel MOUTARD | qui a donné procuration à | M. Pascal LANTHEAUME |
| M. Christian CARRERE | << | M. Roger VIARSAC |

M. Virgile VAN ZELE est nommé Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 37 du 22 juin 2020 relative à une convention avec la SARL « BATICONFORM » pour le transfert de l'obligation de réaliser et de financer les travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à l'alimentation de la parcelle du projet (PC 02622020N0001) cadastrée Section AP N° 356.
- ✚ N° 38 du 23 juin 2020 relative à la signature d'un avenant n°5 au bail administratif du 19/06/2014 avec la SAS « ATELIER CRÉABOIS » pour la location de l'atelier n°5 de la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 252 m² au rez-de-chaussée. Loyer mensuel : 700 € charges comprises à compter du 18 juin 2020.
- ✚ N° 39 du 23 juin 2020 relative à la signature d'un avenant n°5 au bail administratif avec l'Association « PAYS UNE AUTRE PROVENCE » pour la location du local n°6 de la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 55,60 m² au rez-de-chaussée. Loyer mensuel : 310 € charges comprises à compter du 1^{er} juillet 2020.
- ✚ N° 40 du 23 juin 2020 relative à un marché avec la SARL « Atelier d'Architecture ARMAND-COUTELIER » (VALREAS – 84600) pour la mission de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en accessibilité de trois bâtiments communaux : Cinéma, Maison des Sports et Espace Jeunesse. Dépense : 15 122,50 € H.T.
- ✚ N° 41 du 24 juin 2020 relative à une convention de servitudes avec « ENEDIS » (PARIS LA DEFENSE – 92079) pour l'enfouissement du réseau électrique au lieu-dit Les Laurons. Parcelle empruntée : Section AE n° 831. Ladite convention est établie à titre gratuit.
- ✚ N° 42 du 26 juin 2020 relative à un contrat de maintenance avec la SAS « INFINITY BUREAUTIQUE » (GUILHERAND GRANGES – 07500) portant sur le copieur : RICOH IMC 4500 A, installé au Service Communication. Moyennant :
 - une redevance maintenance trimestrielle de 330,00 € H.T. (incluant 10 000 NB et 10 000 couleur/trimestre)
 - une redevance de 0,004 € H.T. par copie noire supplémentaire (au-delà de 10 000 copies noires/trimestre)
 - une redevance de 0,04 € H.T. par copie couleur supplémentaire (au-delà de 10 000 copies couleur/trimestre)Le présent contrat comprenant la maintenance du matériel et la fourniture des consommables.
Durée : 22 trimestres consécutifs, à compter du 1^{er} septembre 2020, et renouvelable, par tacite reconduction, pour des périodes de 8 trimestres.
- ✚ N° 43 du 29 juin 2020 relative à un contrat de prestation d'assistance technique avec la SARL « ADMISTRIA » (MONTELMAR – 26200) pour l'ensemble du parc informatique de la Commune. Durée : 36 mois à compter du 1^{er} juillet 2020.
Dépense : forfait de 260 € H.T. par mois + interventions supplémentaires 65 € H.T. / heure + sauvegarde en ligne (70 € H.T. /serveur / 500 go / mois ; 20 € H.T. /serveur / 100 go / mois).

- ✚ N° 44 du 29 juin 2020 relative au contrat de bail avec « l'ETAT » portant sur des locaux à usage de bureaux, sis au Groupe Scolaire de Meyne, d'une superficie de 182,84 m², au profit de « l'INSPECTION ACADEMIQUE de NYONS ». Durée : 3 ans. Loyer annuel non révisable : 6 000 €.
- ✚ N° 45 du 29 juin 2020 relative au renouvellement du bail professionnel au profit de l'Entreprise de Formation « INFREP » (MONTELMAR - 26200) portant sur un local de 34 m², dépendant d'un immeuble sis 34 avenue Paul Laurens. Durée : un mois et demi à compter du 13 juin 2020. Loyer mensuel : 220 €.
- ✚ N° 46 du 29 juin 2020 relative à un nouveau contrat de maintenance du site Internet communal avec la Société « 6tematik » (ROMANS – 26100). Durée : 3 ans à compter du 1^{er} /06/2020. Dépense : 3 600 € H.T. par an.
- ✚ N° 47 du 3 juillet 2020 relative à une convention avec Madame Natasha NICOLAS, auto-entrepreneuse (NYONS), pour la mise en place d'un « MARCHE BIO » de 8 heures à 13 heures les samedis matin, sur l'espace du Square Barthélémy Chavet. Durée : un an, à compter du 4 juillet 2020. Tarif : 50 € par demi-journée, sur la base de 52 samedis.
- ✚ N° 48 du 6 juillet 2020 relative à une convention avec l'Association « LE CEDER » (NYONS), pour le prêt de toilettes sèches durant les concerts de Festiv'été au Théâtre de Verdure. Durée : du 06/07/2020 au 31/08/2020. Dépense : 200 € T.T.C.
- ✚ N° 49 du 7 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « AMPLI TUBES » (LE THOR – 84250), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « DJED TRIO », le mardi 21 juillet 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 650 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).
- ✚ N° 50 du 7 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « LA LIVE BOX » (GRENOBLE - 38000), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « PARIS MONTMARTRE », le mardi 4 août 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 300 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).
- ✚ N° 51 du 7 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « EN AVANT POUR DEMAIN » (COMBAILLAUX - 34980), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « UNE TOUCHE D'OPTIMISME », le mardi 11 août 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 2 000 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).
- ✚ N° 52 du 9 juillet 2020 relative la tarification des 13 spectacles de FESTIV'ÉTÉ proposés du 11/07/2020 au 22/08/2020. Tarif d'entrée : 2 € et gratuité pour les moins de 12 ans. Les billets seront vendus par l'Office de Tourisme qui reversera l'intégralité des règlements au Service culturel.
- ✚ N° 53 du 10 juillet 2020 relative à une convention partenariale avec « l'OFFICE DE TOURISME DES BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE », pour la vente des billets des concerts de FESTIV'ÉTÉ au Théâtre de Verdure. Durée : du 11/07/2020 au 22/08/2020. Sans contrepartie financière.
- ✚ N° 54 du 10 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « COLLECTIF SCENE ET RUE » (AVIGNON - 84000), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « AKEMYS », le samedi 11 juillet 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 055 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).
- ✚ N° 55 du 10 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « COLLECTIF SCENE ET RUE » (AVIGNON - 84000), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « WESTERN BELL », le mardi 14 juillet 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 055 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).

- ✚ N° 56 du 10 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « LEZ'ARTS COLLECTIFS » (MONTE LIMAR - 26200), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert des groupes « BIG EASY » et « THE MEMORY BOX », les samedi 1^{er} juillet et mardi 18 août 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 950 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).

- ✚ N° 57 du 15 juillet 2020 relative à la signature d'un avenant n° 2 au bail administratif du 04/05/2016 avec l'Entreprise « LRM CONCEPT BOIS » pour la location de l'atelier n°1 de la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 124,61 m² au rez-de-chaussée. Durée : un an à compter du 6 mai 2020. Loyer mensuel : 500 € charges comprises.
- ✚ N° 58 du 15 juillet relative au renouvellement du contrat de bail avec l'Entreprise de formation « INFREP » (MONTE LIMAR – 26200) portant sur un local professionnel sis 34, avenue Paul Laurens à Nyons, d'une superficie de 34 m². Durée : un an à compter du 1^{er}/08/2020. Loyer mensuel : 220 €.

- ✚ N° 59 du 16 juillet 2020 relative à un avenant au marché avec la Société « CP2S » (MONTE LIMAR – 26200), pour une mission CSPS portant sur les travaux de construction de la Maison des Huiles et des Olives de France. Cet avenant concerne une augmentation du volume de travail induit par la crise sanitaire. Dépense : 1 105 € H.T.

- ✚ N° 60 du 16 juillet 2020 relative à un avenant au marché avec la Société « CP2S » (MONTE LIMAR – 26200), pour une mission CSPS portant sur les travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de Pays. Cet avenant concerne une augmentation du volume de travail conséquence de la crise sanitaire liée au COVID 19. Dépense supplémentaire : 1 380 € H.T.

- ✚ N° 61 du 17 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « BROUHAHA FABRIK » (VALENCE - 26000), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « EMMA IN WONDERLAND », le samedi 18 juillet 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 900 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).

- ✚ N° 62 du 17 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « BROUHAHA FABRIK » (VALENCE - 26000), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « MIMOSSSA », le samedi 25 juillet 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 000 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).

- ✚ N° 63 du 17 juillet 2020 relative à un contrat un avec l'Association « COLLECTIF SCENE ET RUE » (AVIGNON - 84000), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « THE YELLBOWS », le samedi 15 août 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 888,45 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).

- ✚ N° 64 du 17 juillet 2020 relative à un contrat avec l'Association « LES BANDITS MANCHOTS » (LA PIERRE – 38570), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « PICKY BANSHEES », le samedi 22 août 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 1 793,50 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).

- ✚ N° 65 du 27 juillet 2020 relative à un contrat avec la Société « APAVE DROME ARDECHE BATIMENT » (VALENCE - 26905) pour les missions de Contrôle Technique portant sur l'extension d'un bâtiment communal. Dépense : 2 980 € H.T.

- ✚ N° 66 du 27 juillet 2020 relative à un marché à bons de commande avec la SARL « ROUSTAN ELAGAGE » (CHAMARET - 26230), portant sur l'élagage, l'abattage et le dessouchage d'arbres de la ville. Durée : un an (reconductible deux fois). Dépense : 29 540 € H.T. (montant annuel minimum : 5 000 € H.T. et maximum : 18 000 € H.T.).

- ✚ N° 67 du 31 août 2020 relative à un contrat avec le groupe « BUSKER GANG » (VALENCE - 26000), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour un concert, le mardi 28 août 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 916,83 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).

- ✚ N° 68 du 7 août 2020 relative à une convention de droit d'usage du domaine privé avec le Syndicat Mixte « ADN DROME ARDECHE NUMERIQUE » (ALIXAN - 26300) pour l'installation d'équipements de communications électroniques au lieu-dit Les Fonts. Parcelle empruntée : Section AY n° 81. Ladite convention est établie à titre gratuit.

- ✚ N° 69 du 7 août 2020 relative à un contrat avec la structure « GROOVE ETC » (TOURNUS - 71700), dans le cadre de FESTIV'ÉTÉ pour le concert du groupe « LAMUZEGUEULE – LMZG », le samedi 8 août 2020 à 21 heures 30 au Théâtre de Verdure. Dépense : 2 300 € T.T.C. Tarif : 2 € (gratuité pour les moins de 12 ans).

- ✚ N° 70 du 26 août 2020 relative au contrat de bail avec « l'ETAT » portant sur des locaux à usage de bureaux, sis au Groupe Scolaire de Meyne, d'une superficie de 182,84 m² répartie sur deux niveaux de même surface, au profit de « l'INSPECTION ACADEMIQUE de NYONS ». Durée : 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2019. Loyer annuel non révisable : 6 000 €. A l'issue du bail, l'occupant devra libérer l'un des deux niveaux.

- ✚ N° 71 du 27 août 2020 relative à un avenant au marché à bons de commande avec l'Entreprise « DEKRA INDUSTRIAL » (VALENCE – 26000) portant sur les vérifications périodiques des bâtiments communaux, engins, harnais, portails, ascenseurs et visite triennale SSI de la ville. L'avenant concerne l'ajout d'un local supplémentaire à la liste des bâtiments communaux à vérifier. Dépense : 60 € H.T. par an.

- ✚ N° 72 du 1^{er} septembre 2020 relative à la signature d'un avenant n°1 au bail administratif du 14/08/2017 avec la SARL « D'UNE IDEE A L'AUTRE » pour la location du bureau n° 2 de la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 18,29 m² à l'étage. Durée : un an à compter du 14 août 2020. Loyer mensuel : 160 € charges comprises.

- ✚ N° 73 du 1^{er} septembre 2020 relative à un avenant au marché avec la Société « FORASUD » (VITROLLES – 13746) pour la réalisation d'un forage de reconnaissance équipé pour exploitation, essais d'eau et caractérisation hydrogéologique. Cet avenant porte sur des travaux supplémentaires et des prix nouveaux, ainsi que sur une majoration des délais d'une semaine. Dépense : 4 000 € H.T.

- ✚ N° 74 du 3 septembre 2020 relative à un avenant au marché pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux. Cet avenant concerne le changement de dénomination et d'adresse de l'entreprise « SERVICE PROFESSIONNEL NETTOYAGE » comme suit : « CLEAN SERVICE » (LE PEGUE – 26770). Le reste étant inchangé.

- ✚ N° 75 du 4 septembre 2020 relative à la convention avec la « CITE SCOLAIRE BARJAVEL-ROUMANILLE » pour la mise à disposition des infrastructures du Parc Aquatique NYONSOLEÍADO, en vue de l'apprentissage de la natation, le vendredi 4 septembre 2020 de 13 h 30 à 16 h 30. Mise à disposition gratuite.

- ✚ N° 76 du 4 septembre 2020 relative à la convention avec le « COLLEGE VALLIS AERIA » de VALREAS pour la mise à disposition des infrastructures du Parc Aquatique NYONSOLEÍADO, en vue de l'apprentissage de la natation, le jeudi 10 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00. Redevance : 15 € par heure de mise à disposition (aucune réduction n'étant consentie en cas d'absences).

- ✚ N° 77 du 9 septembre 2020 relative à un contrat avec la « SAS ORFEA ACOUSTIQUE » (BRIVE LA GAILLARDE – 19103) pour l'établissement d'un constat des nuisances sonores d'une climatisation du cinéma l'Arlequin de Nyons. Dépense : 1 440 € H.T.

- ✚ N° 78 du 18 septembre 2020 relative à un contrat avec « M. Michel ROBERT » (MIRIBEL – 26350) dans le cadre des « JOURNEES DU PATRIMOINE » et de « L'INAUGURATION DES TRAVAUX DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT VINCENT », pour un récital « flûte et orgue » de « Michel ROBERT et Pauline LODEON » le dimanche 20 septembre 2020 à 17 heures à l'Eglise Saint Vincent.

- ✚ N° 79 du 21 septembre 2020 relative à la signature d'un avenant n° 2 au bail administratif du 14/08/2017 avec la SARL « D'UNE IDEE A L'AUTRE » pour la location du bureau n° 2 de la Pépinière d'Entreprises. Cet avenant porte sur le changement de titulaire, M. Jérémy GENTY étant désigné comme nouveau représentant légal à compter du 05/09/2020. Le reste demeurant inchangé.
- ✚ N° 80 du 21 septembre 2020 relative à contrat de bail administratif avec Madame Olivia PHELIP « JICQY » pour la location du bureau n° 2 à l'étage de la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 18,29 m² à l'étage. Durée : 3 ans, à compter du 1^{er}/10/2020. Loyer : 130 € charges comprises.
- ✚ N° 81 du 24 septembre 2020 relative à une convention avec le « LABORATOIRE BIONYVAL » (NYONS) dans le cadre du dépistage COVID 19, pour la mise à disposition de l'atelier n° 3 de la Pépinière d'Entreprises, d'une superficie de 63 m² au rez-de-chaussée. Durée : du 12/10/2020 au 31/03/2021. Mise à disposition consentie à titre gratuit.
- ✚ N° 82 du 18 septembre 2020 relative à un contrat avec la « SA LIXXBAIL » (MONTROUGE – 92548) pour la location d'un ensemble de matériels informatique neuf fourni par la Société CAP BUREAUTIQUE (SAINT MARCEL LES VALENCE – 26320). Cet équipement étant destiné à l'enregistrement et la gestion du courrier communal. Durée : 63 mois à compter du 1^{er}/10/2020 et renouvelable, par tacite reconduction, pour des périodes d'un an. Dépense : 1 200 € H.T. par trimestre, soit montant total de 25 200 € H.T. (21 trimestres X 1 200 € H.T. = 25 200 € H.T.).

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2020 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

Afin de permettre la tenue de cette réunion avec du public dans l'Hôtel de Ville, la disposition de la salle du Conseil Municipal a été modifiée en respectant les règles sanitaires en vigueur.

En ouverture de séance, M. le Maire énumère les derniers chiffres de l'évolution de l'épidémie de COVID 19 dans le département de la Drôme et ceux de la Région Auvergne Rhône Alpes qui montrent une nette progression. Il revient sur les intempéries survenues en septembre dernier dans le sud-est du pays et il dit que la commune n'a pas, à ce jour, été sollicitée. Il précise que la ville de Nyons ne manquera pas, le cas échéant, d'apporter son soutien aux communes sinistrées.

DELIBERATIONS

1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

1.1 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2019

**Rapporteurs : Monsieur Thierry DAYRE / Monsieur Jean-Jacques MONPEYSSEN /
Madame Nadia MACIPÉ**

Conformément à l'article L- 5211-39 du Code Général des Collectivités, le rapport d'activités pour l'année 2019 de la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale a été publié. Celui-ci retrace l'ensemble des multiples actions conduites collectivement au sein de l'intercommunalité.

2019 est la deuxième année d'exercice des compétences de l'Intercommunalité, à savoir :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Action de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Les compétences optionnelles :

- Logement et cadre de vie
- Voirie (création, aménagement et entretien)
- Action sociale d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives :

- Gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Coordination du secteur associatif / professionnalisation des acteurs intervenant dans les domaines culturels, de l'animation et du sport de pleine nature
- Gestion et entretien du gymnase de Buis les Baronnies
- Programmation et coordination des politiques territoriales (Europe, Etat, Région et Département)
- Valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles
- Schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du bassin de l'Ouvèze et de la Méouge

Le Conseil de Communauté (97 titulaires), le Bureau, le Comité Exécutif, la Commission Permanente, les Conseils Territoriaux, et les Commissions Thématiques constituent les instances de gouvernance. Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, le Pays une autre Provence et Destination Drôme Provençale en sont les partenaires territoriaux.

COMMISSION PERMANENTE

1- FONCTIONNEMENT INTERNE

En 2019, les charges de personnel étaient de 3 566 668,17 € et la CCBDP a employé 94 agents, soit 85,56 ETP.

2- FINANCES

Préparation budgétaire et exécution budgétaire

L'exercice budgétaire de la CCBDP se décline en 7 budgets distincts : budget Général + 6 budgets annexes (OM, SPANC, GEMAPI créé en 2019, Zone d'Activités, Transports de Personnes, Portage des Repas).

Les comptes administratifs en chiffres

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|-----------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| | Dépenses en € | Recettes en € | Dépenses en € | Recettes en € |
| Budget Général | 7 723 603,42 | 9 460 921,02 | 2 825 193,35 | 4 790 594,77 |
| Budget OM | 1 125 958,20 | 1 349 081,88 | 260 238,88 | 348 861,33 |
| Budget SPANC | 99 509,77 | 106 398,98 | 2 647,25 | 5 505,87 |
| Budget GEMAPI | 90 591,21 | 268 728,00 | 0.00 | 0.00 |
| Budget ZA | 229 156,79 | 234 642,87 | 146 568,62 | 0.00 |
| Budget TP | 23 727,11 | 4 575,40 | 0.00 | 0.00 |
| Budget PR | 26 776,95 | 36 365,74 | 866,67 | 36 941,09 |

Les taux votés en 2019 (identiques à 2018)

- Taxe d'habitation :4,11 %
- Taxe foncier bâti : 3,62 %
- Taxe foncière non bâti : 13.96 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 5.03 %

3 - COMMUNICATION

2019 : une année d'événements (Cérémonie des vœux, fête de clôture du festival Gargoulette, visite de Monsieur le Préfet de la Drôme, accompagné de Madame la Sous-Préfète de Nyons, parrainage et inauguration du gymnase intercommunal des Baronnies à Buis-les-Baronnies, inauguration de la Ressourcerie et travaux de réaménagement de la déchèterie de Nyons...).

LES ACTIONS PAR COMMISSIONS

⇒ AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Commission A – SCOT- ADS - PLUI – Plan Climat Air Énergie Territorial

La CCBDP a poursuivi sa participation à l'élaboration du SCoT. Le dispositif de vente de Certificats d'Economie d'Énergie dans les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) pour la Croissance Verte a permis de financer des projets de réhabilitation de divers bâtiments.

La CCBDP a été sollicitée par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et la Communauté de communes Sisteronais Buëch afin de mener une étude sur la thématique des énergies renouvelables.

Un sondage sur la mobilité a été réalisé auprès de la population et des communes.

15 communes se sont engagées pour un Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols et les communes de Pierrelongue et de Vercoiran ont rejoint le service (337 dossiers ont été transmis à la CCBDP pour instruction, comme en 2018).

Les Commissions A et B accompagnent les réflexions en matière de planification territoriale et d'urbanisme.

Commission B – Politique du logement et du cadre de vie – PLH - Architecte Conseillers – Archives

Les actions d'intérêt communautaire : l'amélioration de l'habitat, la consultance architecturale, l'étude de gisements fonciers à vocation d'habitat et des « études et diagnostics généraux ou thématiques en lien avec la politique du logement et du cadre de vie » ont été poursuivies.

Le PIG – Habitat a permis le subventionnement de 40 logements à réhabiliter pour un montant global de travaux de 488 163 €.

L'architecte conseil missionné a effectué 9 vacations, 28 fiches-conseils (27 pour des particuliers, 1 pour une commune).

Un partenariat avec l'Espace INFO-ÉNERGIE a été mis en place et porté par le CEDER.

La CCBDP a accompagné les communes de Nyons et de Montbrun-les-Bains sur la thématique du logement des travailleurs saisonniers.

Une convention avec le Département de la Drôme pour le financement de logements locatifs sociaux a été signée et le projet de guichet unique pour la rénovation de l'habitat a été poursuivi.

Le classement des archives contemporaines a été réalisé dans 40 communes (69,83 mètres linéaires d'archives triées ; 52,78 mètres linéaires d'archives éliminés).

⇒ DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Commission C – Activités de pleine Nature – Environnement - Transport – Mobilité Développement territorial

Depuis 2 ans, la CCBDP a été saisie successivement par la caisse d'allocations familiales (CAF), le Ministère de l'Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de travailler ensemble sur des diagnostics et des plans d'actions portant sur des sujets potentiellement ou totalement hors champ de compétence de la CCBDP (Convention Territoriale Globale avec la CAF, Contrat Local de Santé avec l'ARS ARA et la Convention Ruralité avec l'Éducation Nationale).

La CCBDP a animé 6 comités territoriaux dans les 4 territoires pour garantir un lien de proximité avec les élus communaux.

L'intercommunalité gère 1 900 km de sentiers de randonnées pédestre et VTT (1 200 km d'itinéraires pédestres, soit près de 122 circuits, 816 km de sentiers ont été entretenus avec l'aide des associations). Création du topoguide de randonnée pédestre sur le secteur de Rémuzat.

Commission F – Réseau Fibre - Télécommunication – Volet numérique de l'administration générale – Mutualisation – SIG

La Communauté de communes a suivi et financé en 2019 le projet de déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN). Cette année a porté sur le volet « étude » des futures implantations du réseau sur Nyons Est et sur Aubres.

La recherche de solutions mutualisées a permis des formations locales pour les agents techniques, l'accompagnement des maires face à leur nouvelle responsabilité (DECI), et un groupement de commande pour la rédaction des actes administratifs liés aux transactions foncières.

⇒ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Commission D – Économie – Agriculture – Artisanat – Commerce – ZAE

La CCBDP assure la gestion et la commercialisation de la ZAE du Plan d'Oriol de Séderon et du Grand Tilleul de Nyons depuis le 1^{er} janvier 2018 (14 lots vendus ou sous compromis (sur 34) et 3,6 hectares restent à commercialiser à Nyons). La mise en place de la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) sur ces deux zones d'activités permet de financer les frais liés à leur entretien.

Le dispositif Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale a permis l'installation ou le développement de 15 entreprises et la création ou le maintien de 28 emplois sur le territoire.

Poursuite des programmes d'aide et d'accompagnement des entreprises artisanales et commerciales en 2019. La SCI les Ruynes (entreprises ECOTER, AIZOIDES et DRYOPTERIS à Nyons) a déposé une demande d'aide à l'immobilier en vue du recrutement de 12 salariés.

14 projets de commerçants et artisans ont été validés dans le cadre du programme d'aide de la CCBDP (FISAC). Poursuite d'actions collectives en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.

Le déploiement de la Signalétique d'Information Locale (SIL) s'est poursuivi, notamment sur le secteur de Rémuzat, en bénéficiant des aides du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes (120 000 €) et de l'Etat (75 000 €), pour un coût global de 387 000 € TTC.

La CCBDP a continué d'accompagner les entreprises en se positionnant comme interface entre ces dernières et les différentes collectivités et les partenaires économiques.

Un groupe de travail sur le volet agricole s'est intéressé à l'installation et de la transmission des exploitations agricoles. Ce qui s'est traduit par la mise en place d'un Espace-test agricole (ETA) accompagné par le Réseau National des Espace-tests.

Commission E –Tourisme – Sport – Culture - Associations

L'office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale assure la gestion des 8 bureaux d'information touristique. Une baisse de fréquentation touristique a été constatée en été, elle est partiellement compensée par une hausse du niveau de consommation et la fréquentation de proximité. En 2019, il y a eu 131 032 visiteurs, 127 304 visiteurs sur Internet et 726 adhérents.

Le budget de l'office de tourisme est de 868 390 €, avec 530 000 € de subventions intercommunales.

La collecte de la taxe de séjour est en forte progression.

Les Communautés de communes des Baronnies en Drôme Provençale et du Diois ont conventionné avec le Syndicat Mixte du Pas des Ondes (SMPO) afin d'apporter un appui technique et financier au SMPO (une subvention de 10 000 € sera versée).

⇒ TECHNIQUE

Commission G – Gestion des déchets – Aire d'accueil des gens du voyage

La CCBDP a lancé une étude de diagnostic et travaille à une harmonisation de ses services afin d'assurer une optimisation de la collecte, du transport et de la valorisation des déchets.

Le tonnage total collecté tous matériaux confondus s'élève à 6 718,2 tonnes.

La déchèterie de Nyons a accueilli : 44 348 usagers en 2019, soit une progression de +28,36 % par rapport à l'année précédente. La Ressourcerie à Nyons a collecté 121,3 tonnes en 2019, soit – 4,68 % par rapport en 2018. Le taux de réemploi est de 61,49 % et les ventes en magasin ont rapporté 76 000 €.

Commission H – Travaux de voirie

Le marché de travaux à bons de commande couvrant l'ensemble du territoire passé en 2018, il a permis d'entretenir en 2019, 978,3 km de routes pour un montant de 1 90 824 € TTC (sur le Territoire Val d'Eygues, 731 km de voirie ont été entretenus pour un montant de 731 934 € TTC).

Commission I - GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, cette compétence est confiée aux Communautés de communes pour aménager les bassins hydrographiques, entretenir les rivières et leurs bassins versants pour mieux se prévenir contre les inondations, gérer, diagnostiquer et suivre les travaux de restauration des systèmes d'endiguements

La CCBDP exerce cette compétence sur 4 bassins versants : le bassin versant de l'Eygues ; le bassin versant du Lez ; le bassin versant de l'Ouvèze et le bassin versant de la Méouge.

Commission J – Rapport du service public SPANC

Le territoire de la CCBDP compte 3 914 installations. Pour l'année 2019, il a été réalisé : 211 visites de bon fonctionnement, 42 avis techniques dans des projets de réhabilitations, 24 rapports dans le cadre de visite de bonne exécution des travaux de réhabilitations, 73 rapports de visite de bon fonctionnement dans le cadre des ventes, 16 rapports de bonne exécution des travaux neufs, 47 dossiers de conception dans le cadre des réhabilitations, 27 visites de bonne exécution dans le cadre des réhabilitations, soit au total 395 rapports édités par le SPANC.

⇒ SOCIAL

Commission K - Petite Enfance – Social

Les crèches de Nyons (dépense : 518 673,44 € / recettes 310 458,14 €), Mirabel aux Baronnie (dépense : 346 841,78 € / recettes 296 379,58 €) et l'accueil de loisirs de Nyons (dépense : 159 433,68 € / recettes 76 474,71 €) sont gérés directement par la CCBDP. Les 5 autres lieux d'accueil sont maintenus en gestion associative (à Rémuzat, à Buis-les-Baronnies, aux Pilles, à Montbrun-les-Bains et le relais d'assistantes maternelles à Nyons et à Buis les Baronnie).

Des travaux pour l'extension du bâtiment de la crèche de Mirabel-aux Baronnie ont été réalisés (montant des travaux : 178 000 € et acquisition de mobilier : 20 000 €).

Un service de portage de repas (3 400 repas livrés en 2019) et un service de transport de personnes sont assurés sur le territoire des Hautes Baronnie.

Commission L – Enfance Jeunesse – Animation territoriale

Le service Enfance Jeunesse - Animation territoriale est structuré en 3 Pôles (Pôle Enfance (4-13 ans) - Pôle Jeunesse (11 ans et plus) - Pôle Animation territoriale). Des actions éducatives visant à aider les jeunes à devenir autonomes, à maintenir le « vivre ensemble », à développer la vie sociale et culturelle sur le territoire ont été menées en 2019. Un travail de soutien et d'accompagnement aux fonctions parentales a également été conduit ainsi que l'organisation de la Quinzaine de la citoyenneté. La convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle a été renouvelée pour les années 2019-2021. La CCBDP a assuré la coordination du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF, elle a soutenu et accompagné les services et les structures existantes (formations) de son territoire.

⇒ BILAN ET PERSPECTIVES

2019 a été la dernière année budgétaire de la mandature avec un fonctionnement normal dans l'exercice des compétences de la CCBDP.

M. le Maire remercie M. DAYRE, Président de la CCBDP et les Vice-Présidents, M. MONPEYSSEN et Mme MACIPE, pour cette présentation concise. Il remercie également les élus et les services de l'Intercommunalité pour tout le travail réalisé en amont pour éditer ce document.

Ce rapport d'activités met en lumière l'exercice des compétences de la CCBDP en permettant d'appréhender les actions ainsi réalisées. M. le Maire regrette que cette présentation ne soit pas rendue obligatoire pour les petites communes.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la CCBDP pour l'année 2019

1.2 – Transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président des EPCI à fiscalité propre

Rapporteurs : M. le Maire / M. Thierry DAYRE

Par courrier daté du 25/09/2020, Monsieur le Préfet a informé la Municipalité des dispositions particulières régissant le transfert des pouvoirs de police spéciale, et plus précisément sur les nouvelles modalités de transfert des pouvoirs de police de l'habitat. En effet, l'article 15 de l'ordonnance N° 20201144 du 16/09/2020 précise que ce pouvoir de police sera automatiquement transféré du Maire vers le Président d'EPCI, sauf si au moins la moitié des maires des communes membres sont opposés au transfert de plein droit, ou si les maires s'opposant à ce transfert, représentent au moins la moitié de la population de l'établissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer quant à son opposition au transfert de plein droit de la police spéciale de l'habitat au Président de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Unanimité

2 – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE PAYS : Approbation des avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : M. GREGOIRE

Par délibérations du 10 avril 2019, du 3 juin 2019, du 9 septembre 2019 et du 9 octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les marchés de travaux pour l'extension et la restructuration de la Maison de Pays (17 lots). Les travaux ont commencé le 17 juin 2019.

Par délibérations du 9 octobre 2019 et du 18 novembre 2019, des avenants ont ensuite été approuvés, pour les lots 2, 3, 4, 6 et 17.

Les avenants qui doivent être présentés portent sur les lots 2, 3, 8, 13, 14 et 16 et sont établis comme suit :

- **Lot n°2 – Démolition, Gros Œuvre, Aménagement Ext : Construire En Provence**
Avenant en plus-value de : **5 871,69 € HT**
- **Lot n°3 – Charpente Bois-Murs à ossature bois : ATELIER CREABOIS**
Avenant en plus-value de : **3 690,00 € HT**
- **Lot n°8 – Menuiseries intérieures bois : SARL SAME**
Avenant en plus-value de : **550,00 € HT**
- **Lot n°10 – Faux Plafond / Doublage / Cloisons /Peinture : SAS DUFOUR**
Avenant en plus-value de : **600,00 € HT**
- **Lot n°13 – Electricité courants forts et courants faibles : SARL CONTACT ELECTRICITE**
Avenant en plus-value de : **14 619,24 € HT**
- **Lot n°14 – Chauffage, Ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire : SARL Pierre CHATTE**
Avenant en plus-value de : **6 156,79 € HT**
- **Lot n°16 – Equipements scéno techniques : RT EVENTS**
Avenant en plus-value de : **1 790,00 € HT**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 octobre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Madame PILOZ indique que les travaux avancent bien et que l'ouverture de la Maison de Pays est prévue le 4 janvier 2021. La ville disposera bientôt d'une salle de spectacle et de 3 salles de réunion, à destination du monde associatif. Le passage de la commission de sécurité est prévue le 22 octobre 2020.

Unanimité

3 – CONSTRUCTION DE LA MAISON DES HUILES ET OLIVES DE FRANCE : Approbation des avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : M. GREGOIRE

Par délibération du 3 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux pour la Construction de la Maison des Huiles et des Olives de France (12 lots). Les travaux ont commencé le 17 juin 2019.

Les avenants qui doivent être présentés portent sur les lots 1, 2, 3, 6, 7, 9 et 11 et sont établis comme suit :

- **Lot 1 – Gros œuvre : RODARI SAS**
Avenant en plus-value de **1 800,00 € HT**
- **Lot 2 – Etanchéité : SAPEC RHÔNE ALPES**
Avenant en plus-value de **1 938.60 € HT**
- **Lot 3 – Menuiseries Extérieures : SAS PASCAL STORES / ALU VAISON**
Avenant en plus-value de **2 223.00 € HT**

- **Lot 6 – Cloisons / Plafond / Peinture : SAS DUFOUR**
Avenant en plus-value de **7 455.00 € HT**
- **Lot 7 – Revêtements de sols : SAS RESSEGAIRE CARRELAGE**
Avenant en moins-value de **- 4 920.00 € HT**
- **Lot 9 – VRD – Espaces Verts : BRUN TP**
Avenant en moins-value de **- 11 853.00 € HT**
- **Lot 11 – Plomberie / Sanitaire / CVC : LARGIER TECHNOLOGIES SAS**
Avenant en plus-value de **3 432.42 € HT**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 octobre 2020 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur TEULADE précise que l'avenant en moins-value du lot n° 9 – VRD – Espaces Verts – Entreprise BRUN TP correspond à une prise en charge par l'interprofession des oliviers à planter sur la terrasse et au vide sanitaire en moins (gravier). La réception des travaux devrait avoir lieu le 15 décembre 2020. Le déménagement de l'IMO est prévu début du mois de janvier. La mise en place de la cuisine et de la salle d'exposition seront réalisées au printemps 2021.

M. le Maire remercie M. GREGOIRE, Conseiller Municipal Délégué aux travaux, M. BRUS, technicien du BET, M. GOUDARD, DGS et la Commission de suivi des travaux de la Maison des Huiles et Olives de France pour le travail accompli avec sérieux. Il dit que l'augmentation générée par les avenants est faible au regard du montant des marchés initiaux (- de 2 %).

M. Christian TEULADE ne participe pas au vote
Unanimité

4 – PROGRAMME VOIRIE 2020 : Approbation des marchés de travaux

Rapporteur : M. GREGOIRE

M. GREGOIRE détaille le Programme Voirie 2020 qui a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée :

- L'extension du réseau d'eau potable de la route de Montélimar
 - L'aménagement de la voirie aux abords du bâtiment du corso
 - La réhabilitation de la voirie et des parkings de la place du Pastoureau
 - La réhabilitation du réseau d'assainissement au carrefour de la Mochatte
 - La réhabilitation de l'exutoire d'assainissement de la rue Pasteur
 - La création d'un réseau pluvial chemin des Galinards
 - L'amélioration du réseau pluvial du stade municipal Pierre Jullien
 - L'exécution de travaux divers sur la voirie et les trottoirs
- Option : Exécution d'entourages d'arbres, place de la Libération et dans la cour du groupe scolaire de Meyne

Les travaux comprennent 2 lots. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 septembre 2020 dernier a décidé de retenir à l'unanimité :

- **Lot n° 1 : Terrassement - Réseaux**
 - L'entreprise : **FERRAND LOREILLE TP et BRUN TP**
 - pour un montant de : **103 235,72 € H.T.**

- **Lot n° 2 : Voirie**
- L'entreprise : **EIFFAGE ROUTE**
- pour un montant de : **40 736,60 € H.T.**

Unanimité

5 – MARCHES D'ASSURANCE – Approbation des titulaires des lots Dommages aux Biens, Risques statutaires et Cyber Risques

Rapporteur : M. DAYRE

Une consultation à procédure adaptée pour le renouvellement de deux marchés d'assurance et la couverture d'un nouveau risque dénommé « cyber risques » a eu lieu pour couvrir la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.

Le lot N°1 - ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS comprend : les garanties « Risques de Base » (incendie / foudre / explosion, dommages aux appareils électriques et électroniques, attentats / vandalisme, ...) et franchise prévue au CCTP

Le lot N° 2 : ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES faisant encore l'objet de négociations techniques et financières, sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Le lot N°1 - ASSURANCE CYBER RISQUES comprend : les garanties contre le piratage de l'outil informatique et / ou téléphonique de la ville (exemple : paiement d'une rançon pour récupérer des données, envoi d'un courrier recommandé aux milliers de personnes enregistrées dans les différentes bases de données (obligation RGPD), remboursement suite à l'utilisation frauduleuse des lignes téléphoniques de la Mairie...).

A l'unanimité la Commission d'appel d'offres réunie le 23 septembre 2020 a décidé de retenir :

LOT 1 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

- Assurance : **MAIF**
- Montant après négociation : **12 023 € T.T.C.** (0,3478 € /m²)

LOT 3 : CYBER RISQUES

- Assurance : **GENERALI / ACL COURTAGE**
- Montant de la prime : **1 238 € T.T.C.**
- Montant de la franchise : **2 000 €**

Unanimité

6 – Mesures de soutien au Cinéma l'Arlequin dans le cadre de la crise sanitaire

Rapporteurs : M. le Maire / Mme PILOZ

M. le Maire fait l'historique du cinéma Arlequin : cet équipement est devenu communal par la volonté de l'ancien Maire Jean MONPEYSSSEN (décédé il y a peu) et de son équipe. L'établissement est géré par la SARL « REGAIN » qui est lié à la Mairie par un bail commercial.

Il revient ensuite sur les décisions prises au printemps dernier en soutien à plusieurs associations pour pallier leurs difficultés financières liées à la crise sanitaire COVID 19, et sur les délibérations du 1^{er} juillet 2020 portant sur des mesures d'exonération :

- des redevances d'occupation du domaine public en faveur des commerçants
- des loyers des entreprises locataires de bâtiments communaux.

Il rappelle par ailleurs, l'article L. 2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet aux collectivités territoriales d'accorder des aides aux exploitants de salles de cinéma sous forme de subventions, moyennant la signature d'une convention.

Il est proposé :

- de passer en conséquence un avenant au bail commercial afin d'octroyer à la SARL « REGAIN » une exonération du loyer au titre de l'année 2020, dans la mesure où les conditions d'exploitation des locaux sont anormalement dégradées,
- de verser une subvention exceptionnelle en soutien au Cinéma ARLEQUIN, correspondant à la recette des entrées des concerts et des spectacles Festiv'Eté, soit 3 792 €.

Mme Odile PILOZ fait ensuite état du nombre d'entrées au cinéma depuis le 1^{er} janvier 2020, qui représente une baisse substantielle de 65 % par rapport à 2019. Depuis septembre dernier, le nombre d'entrées hebdomadaire est de 800 contre 1 200 en période normale.

Unanimité

7 – AFFAIRES FONCIERES

Rapporteur : Mme AMOURDEDIEU

7.1– Cession de terrain – Quartier Varembron

A la suite de la demande de régularisation foncière de Monsieur ROCHEVILLE Guillaume, d'acquérir la parcelle AK 296), d'une contenance de 910 m² (plantée de vignes servant à son exploitation agricole) et située quartier Varembron, il est proposé la cession de ladite parcelle au prix de 1 €/m² conformément à l'avis de France Domaine. Les frais d'acte administratif sont à la charge du demandeur.

Unanimité

7.2 – Cession de terrain – Quartier Salerand

A la suite de la demande de Monsieur ROCHEVILLE Guillaume, d'acquérir la parcelle AL 817, d'une contenance de 1 555 m², située quartier Salerand, il est proposé la cession de ladite parcelle au prix de 1 €/m² conformément à l'avis de France Domaine. La commune conservera sur cette parcelle une servitude d'aqueduc d'eau potable. Les frais d'acte administratif sont à la charge du demandeur.

Unanimité

7.3 – Lancement d'une procédure de transfert d'office des voies privées dans le domaine public communal

Sur demande des colotis du lotissement Lou Soubran, la commune envisage d'intégrer la voirie, réseaux divers et espaces verts dudit lotissement ou groupe d'habitations, dans le domaine public communal. Conformément à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal d'enclencher la procédure de transfert d'office des parcelles du lotissement Lou Soubran (BD 606, 607, 608, 612, 615, 616, 617), après enquête publique.

Unanimité

7.4 – Déclassement d'une partie du chemin communal de Saint Rimbart

Au droit des parcelles cadastrées section BK n° 541, 156, 155 et 157, lieu-dit Saint Rimbart, un chemin communal traverse la propriété de la SCI Nyons Saint Rimbart, qui projette de réhabiliter l'ancien bâtiment du hameau.

Afin de faciliter les travaux de rénovation, la SCI Nyons Saint Rimbart propose de déplacer la partie dudit chemin communal qui traverse leur propriété.

Pour ce faire il convient donc de déclasser la partie de chemin bordant le bâtiment, du domaine public communal. L'ensemble des frais y afférents seront à la charge exclusive des demandeurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le déclassement définitif de ces parcelles après enquête publique.

Les riverains sont favorables à ce projet.

Unanimité

8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

8.1 – Subvention partenariale au titre du « Grand prix bouliste de la Ville de Nyons »

Rapporteur : M. LANTHEAUME

Il est proposé, comme chaque année, le versement d'une subvention partenariale de 1 000 € à l'Union Sportive Bouliste Nyonnaise pour l'organisation du grand prix bouliste de la Ville de NYONS le 8 mars dernier.

Unanimité

8.2 – Subvention au profit de l'Association REVOLT

Rapporteur : Mme PILOZ

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association REVOLT qui a pour vocation la pratique et les animations culturelles. Cette association a été impactée par la crise sanitaire liée au COVID 19.

Unanimité

9 – Fourniture d'électricité : Transfert des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères au S.D.E.D.

Rapporteur : M. DAYRE

Depuis le 1^{er} juillet 2007, et conformément aux articles L. 331-1 et suivants du Code de l'énergie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence. La commune de Nyons a décidé d'intégrer le groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme en 2019. Elle a fait le choix de bénéficier des tarifs de marché pour l'ensemble des sites d'une puissance supérieure à 36kVA.

Il convient aujourd'hui d'intégrer dans ce groupement de commandes les 46 sites dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA, qui sortiront donc des tarifs réglementés.

Unanimité

10 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : M. le Maire

10.1 – Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme (S.D.T.D.)

Par courrier du 21 septembre 2020, le Président du Syndicat départemental de télévision de la Drôme (SDTD) a sollicité la nouvelle municipalité de Nyons pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal au sein du Syndicat.

Il est proposé de désigner M. Didier ROUSSELLE est en tant que délégué titulaire et M. Pascal LANTHEAUME en tant suppléant.

Unanimité

10.2 – Association Pays une autre Provence

Par courrier du 23 juillet 2020, le Président de l'association Pays une autre Provence, qui accompagne les projets répondant à une politique de développement local durable, a sollicité la nouvelle municipalité de Nyons pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal au sein de l'Association.

Il est proposé de désigner M. COMBES est en tant que délégué titulaire et Mme Aurore AMOURDEDIEU en tant que suppléante.

Unanimité

10.3 – Modification des délibérations du 17/06/2020

A la suite d'une erreur, le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau pour désigner ses représentants au sein des établissements de la Cité scolaire Roumanille Barjavel.

Il est proposé de désigner Mme Florence BOUNIN en tant que déléguée titulaire et Mme Aurélie LOUPIAS en tant que suppléante au sein du Lycée Roumanille, et de désigner Mme Isabelle TEISSEYRE en tant que déléguée titulaire et Mme Aurélie LOUPIAS en tant que suppléante au sein du Collège Barjavel.

Unanimité

11 – AFFAIRES DU PERSONNEL

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

11 - 1 Modification du tableau du personnel

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

| <u>CREATION</u> | <u>SUPPRESSION</u> |
|---|--|
| ► <u>Au 1^{er} octobre 2020</u> | ► <u>Au 1^{er} octobre 2020</u> |
| <u>POLICE MUNICIPALE</u> | |
| - Un poste de cheffe de Police Municipale à temps complet | - Un poste de brigadier-chef de Police Municipale |
| <u>CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL</u> | |
| - Deux postes d'agent de maîtrise à temps complet | - Deux postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe |

Unanimité

11.2 – Convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme

Par délibération du 28 mai 2015, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale conclue pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Par délibération du 28 mai 2019, il a prolongé cette convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal une nouvelle convention de partenariat pour le contrôle des actes transmis à la caisse des Dépôts et Consignations (Branche CNRACL) pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire invite M. VIARSAC à faire l'annonce du jour de cueillette des olives vertes des oliviers municipaux sur certains giratoires, le samedi 17 octobre 2020. Les olives noires seront récoltées le moment venu lors d'une deuxième journée de cueillette.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES